

Le 8 mars 2017

Madame, Monsieur, A la population
01400 SANDRANS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion public n° 31 du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Lundi 13 Mars 2017 à 20H00
A la mairie

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Bernard OLLAGNIER

Ordre du jour :

a / Approbation du compte rendu n° 30 du 6 Février 2017

b / Délibérations

1- Vente du local des pompiers

A la demande de Maître Rassion, notaire à Chatillon sur Chalaronne, et suite au déclassement de l'ancien local des pompiers, cadastré D305, dans le domaine privé (délibération n°2017.02.001 du 6 février 2017), une nouvelle délibération est à prendre pour autoriser la vente de ce bien à Monsieur Plassard et Madame Prada. Le montant fixé est de 6000 € et les frais de bornage sont à la charge de la commune.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur la vente de l'ancien local des pompiers pour un montant de 6000 € à Monsieur Plassard et Madame Prada. Et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente.

2- Vente des terrains à Dynacité

A la demande de Maître Rassion, notaire à Chatillon sur Chalaronne, et suite au déclassement des parcelles cadastrées D110, 111, 112, 305 et 330, dans le domaine privé (délibération n°2017.02.002 du 6 février 2017), une nouvelle délibération est à prendre pour autoriser la vente de ces biens à Dynacité. Le montant fixé est de 260 000€. Le rendez-vous pour la signature de la vente a donc été repoussé au 11 Avril 2017 à 17 Heures.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur la vente des parcelles cadastrées D110, 111, 112, 305 et 330 pour un montant de 260 000 € à Dynacité. Et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente.

3- Camping « Le Cocagne »

Monsieur Domenech nous a informé qu'à ce jour, il n'était pas parvenu à obtenir un prêt bancaire afin de finaliser l'achat du camping. Suite à une réunion entre l'acquéreur et les adjoints, ces derniers proposent de louer le camping à Monsieur et Madame Domenech pour une durée de 2 ans, moyennant une location annuelle de 17 100 €. A titre exceptionnelle l'étang sera loué pendant cette durée pour un montant annuel de 2900 €.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur la location du camping « Le Cocagne » à Monsieur et Madame Domenech.

4-Transfert de la compétence PLU à la communauté de communes de La Dombes.

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité ».

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur le transfert de la compétence PLU à la communauté de communes de La Dombes.

5-Transfert des pouvoirs de police du Maire au Président de la communauté de communes de La Dombes.

La fusion des trois Communautés de Communes a entraîné une réinstallation du Conseil Communautaire et donc relancé le dispositif qui prévoit un transfert automatique des pouvoirs de police spéciale des Maires au Président de la Communauté de Communes.

Ainsi, comme lors du renouvellement périodique des conseils municipaux et donc communautaires, un transfert de certains pouvoirs de police administrative s'opère automatiquement dans les 6 mois qui suivent la création du nouvel EPCI.

Donc, sans opposition déclarée à ce transfert, il sera effectif au 30 juin 2017 pour les compétences exercées par la communauté de communes de La Dombes dans les domaines suivants :

- Collecte des déchets,
- Assainissement,
- Aires d'Accueil des Gens du voyage.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de refuser le transfert des pouvoirs de police de l'assainissement et d'accepter les deux autres.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur les transferts des pouvoirs de police du Maire au Président de la communauté de communes de La Dombes.

6-Stockage matériel technique

Afin de stocker le matériel technique, Monsieur Georges Garoni a proposé et autorisé à la commune de Sandrans d'utiliser son garage comme endroit, pour une durée indéterminée. L'assurance sera à la charge de la commune.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur la proposition de Monsieur Garoni pour stocker le matériel technique de la commune. Et autoriser Monsieur le Maire à prendre une assurance pour ce local et signer les documents nécessaires.

7-Chemin communal bois Curtil

Monsieur Julien Pastore, gérant du Groupement Forestier familial de Laye, nous demandent de remettre en état le passage du fossé sur le chemin communal du bois Curtil. Et proposent de faire couper les arbres côté droit du chemin en entrant, afin de permettre le passage de camions pour aller jusqu'à sa parcelle.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur la demande et la proposition de Monsieur Julien Pastore.

c/ Questions diverses et informations

- **Elections présidentielles 2017:** Les Tours de garde sont à définir. Le 1^{er} Tour se déroulera le Dimanche 23 avril et le 2^{ème} Tour le Dimanche 07 mai.
- **Ressources humaines :** Madame Mireille Enjolras va faire valloir ses droits à la retraite au 1 Juillet 2017. Le recutement pour le poste d'adjoint administratif à 15 heures hebdomadaire est en cours pour un début effectif au 01 Mai 2017. Madame Nadine BIDARD a repris son poste d'ATSEM en temps partiel thérapeutique le 06 Mars 2017. Le contrat de Madame Maëlle Luquet (qui la remplaçait) est donc arrivé à son terme.
- **Droit de préemption :** La commune de Sandrans ne préempte pas les parcelles de Martine Perdrix
- **Cérémonie du 19 Mars:** 55^{ème} anniversaire du cessez le feu de la guerre d'Algérie. Monsieur Eric Schneider sera en charge de l'organisation, Monsieur le Maire étant absent ce jour là.